

Lettre d'information N°19 - 12 mai 2022

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Plan de résilience économique et sociale : Le 16 mars dernier le Gouvernement présentait son plan de résilience économique et sociale pour protéger les entreprises contre les effets économiques de la guerre en Ukraine. Plusieurs de ces mesures sont à destination des agriculteurs, où en est-on de leur mise en place ? <u>En savoir plus</u>

PEC gel 2021 : Un arrêté du 3 mai 2022 définit le montant de la nouvelle répartition entre les départements des crédits du dispositif exceptionnel « PEC Gel » destinés à la prise en charge des cotisations sociales des NSA et des employeurs de main-d'œuvre agricole touchés par l'épisode de gel du printemps 2021. *En savoir plus*

Dans le reste de l'actualité

Risque d'influenza aviaire en France : Un arrêté du 9 mai 2022 maintient le niveau de risque épizootique d'influenza aviaire « élevé » dans les zones actuellement concernées par l'épizootie mais baisse le niveau à « modéré » sur le reste du territoire métropolitain. *En savoir plus*

Vaccination contre l'influenza aviaire : Un communiqué du ministère de l'Agriculture annonce la mise en place d'une expérimentation vaccinale contre l'influenza aviaire. *En savoir plus*

Option pour le régime réel d'imposition : L'administration fiscale met à jour sa documentation en tenant compte de l'article 7 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 modifiant les délais d'option et de renonciation au régime réel d'imposition. <u>En savoir plus</u>

Référent « bien être animal » : L'instruction technique DGAL/SDSBEA/2022-362 du 5 mai 2022 reprécise la liste des formations reconnues équivalentes aux formations labellisées bien-être animal en élevage de porcs ou de volailles en application de l'arrêté ministériel du 16 décembre

2021. Elle annule et remplace l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2022-25 du 30 décembre 2021. *En savoir plus*

Restrictions des usages de l'eau : Propluvia est un site dédié aux arrêtés de restriction de l'eau. Il présente les mesures de suspension ou de limitation prises par les préfets à partir des données fournies à titre indicatif par les services départementaux de l'Etat. <u>En savoir plus</u>